

Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat : la prime représente un quart de l'augmentation de la rémunération constatée au cours des 12 derniers mois

À fin juin 2024, 50 % des collectivités de la base Observatoire Adelyce ont versé la prime pouvoir d'achat à 146 731 agents, pour un coût moyen de 438 € par ETP. Soit une sur deux. Sur l'échantillon total, 57 % d'agents en ont bénéficié parmi les éligibles.

Lorsque les employeurs territoriaux ont fait le choix de verser la prime, ils ont respecté à 87 % la hauteur des plafonds institués pour la FPE et la FPH (de 300 € à 800 € selon le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023). Il se dénote tout de même une exception pour les tranches basses de rémunération, tel que l'illustre le tableau ci-contre : les agents dont la rémunération est inférieure à 23 700 € ont reçu une prime moyenne de 616 €, là où le plafond se fixait à 800 €. Ceux dont la rémunération est comprise entre 23 700 € et 27 300 €, une prime moyenne de 544 €, là où le plafond s'établissait à 700 €.

Cette prime s'est révélée non négligeable puisqu'elle représente un quart de l'augmentation de la rémunération constatée au cours des 12 derniers mois. Elle permet au pouvoir d'achat d'augmenter deux mois plus tôt que si elle n'avait pas existé.

On peut ainsi considérer que la prime pouvoir d'achat exceptionnelle a été efficace, en nuanciant tout de même qu'elle est arrivée trop tardivement au regard de la baisse que connaît désormais l'inflation depuis son pic l'été dernier.

Tranche de rémunération	Montant maximum de la PPA	Montant moyen perçu	% des agents ayant perçu la PPA
Inférieure à 23 700 €	800 €	616 €	50 %
De 23 700 € à 27 300 €	700 €	544 €	55 %
De 27 300 € à 29 160 €	600 €	495 €	59 %
De 29 160 € à 30 840 €	500 €	438 €	60 %
De 30 840 € à 32 280 €	400 €	377 €	59 %
De 32 280 € à 33 600 €	350 €	333 €	58 %
De 33 600 € à 39 000 €	300 €	289 €	59 %
Supérieure à 39 000 €	0 €	352 €	10 %

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information

Prime pouvoir d'achat

À fin juin 2024, **50 % des collectivités** de la base Observatoire Adelyce **ont versé la prime pouvoir d'achat** à 146 731 agents, pour un coût moyen de 438 € par ETP. Soit une sur deux. Sur l'échantillon total, **57 % d'agents** en ont bénéficié parmi les éligibles.

Lorsque les employeurs territoriaux ont fait le choix de verser la prime, **ils ont respecté à 87 % la hauteur des plafonds** institués pour la FPE et la FPH (de 300 € à 800 € selon le [décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023](#)). Il se dénote tout de même une exception pour les tranches basses de rémunération, tel que l'illustre le tableau ci-contre : les agents dont la rémunération est inférieure à 23 700 € ont reçu une prime moyenne de 616 €, là où le plafond se fixait à 800 €. Ceux dont la rémunération est comprise entre 23 700 € et 27 300 €, une prime moyenne de 544 €, là où le plafond s'établissait à 700 €.

Cette prime s'est révélée non négligeable puisqu'elle **représente un quart de l'augmentation** de la rémunération constatée au cours des 12 derniers mois. Elle permet au pouvoir d'achat d'augmenter deux mois plus tôt que si elle n'avait pas existé.

On peut ainsi considérer que la prime pouvoir d'achat exceptionnelle a été efficace, en nuanciant tout de même qu'elle est arrivée trop tardivement au regard de la baisse que connaît désormais l'inflation depuis son pic l'été dernier.

Tranche de rémunération	Montant maximum de la PPA	Montant moyen perçu	% des agents ayant perçu la PPA
Inférieure à 23 700 €	800 €	616 €	50 %
De 23 700 € à 27 300 €	700 €	544 €	55 %
De 27 300 € à 29 160 €	600 €	495 €	59 %
De 29 160 € à 30 840 €	500 €	438 €	60 %
De 30 840 € à 32 280 €	400 €	377 €	59 %
De 32 280 € à 33 600 €	350 €	333 €	58 %
De 33 600 € à 39 000 €	300 €	289 €	59 %
Supérieure à 39 000 €	0 €	352 €	10 %

Nombre d'agents bénéficiaires	Montant moyen	% / plafond	Rémunération	Part de la PPA dans la hausse de la rémunération
57 %	430 €	87 %	+5,29 %	1/4

Chiffres basés sur l'analyse des rémunérations de 754 structures représentant 146 731 agents bénéficiaires sur la période de juillet 2022 à juin 2024

[Observatoire de la masse salariale de la fonction publique territoriale - Vue des agents - Adelyce](#)

Les agents de catégorie C suivent la même logique que la moyenne sur les 4 années (+12 % de croissance), ce qui est logique par rapport à la forte représentativité qu'ils ont dans la fonction...

<https://www.adelyce.fr/observatoire/observatoire-masse-salariale-fpt-vue-d>

